

Avis d'achèvement d'étude
Comtés unis de Prescott et Russell
Réfection de l'intersection du chemin de comté 28 (chemin St-Guillaume) et
des chemins Burton et St-Pierre
Étude d'évaluation environnementale

CONTEXTE

Les Comtés unis de Prescott et Russell ont achevé une étude d'évaluation environnementale (EE) et de conception préliminaire en vue d'apporter des modifications au carrefour du chemin de comté 28 (chemin St-Guillaume) et des chemins Burton et St-Pierre, conformément à la loi sur les évaluations environnementales municipales de portée générale.

Cette étude d'EE a examiné des options liées à la configuration du carrefour, au drainage et aux chaussées et a ensuite produit un plan de conception qui répond aux besoins de la zone d'étude.

PROCESSUS

L'étude d'EE du projet de réfection du carrefour du chemin de comté 28 (chemin St-Guillaume) et des chemins Burton et St-Pierre répond aux exigences de l'Annexe B du *Processus municipal d'évaluation environnementale municipale de portée générale* (2007), tel que modifié en 2015. L'étude complète les phases 1 et 2 du processus d'EE.

EXAMEN DU DOSSIER DE PROJET

En raison des exigences de distanciation sociale rendues nécessaires par la pandémie de la COVID-19, le dossier de projet sera disponible exclusivement en ligne en format numérique pour la période habituelle de **30 jours** prévue pour examen par le public et les intervenants concernés, c'est-à-dire du **1^{er} avril 2020 au 30 avril 2020**.

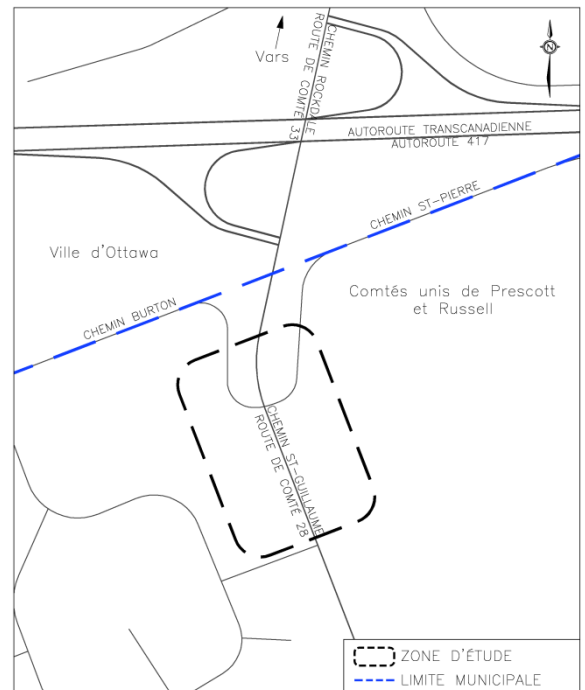
Le dossier de projet sera publié sur le site web des Comtés unis à l'adresse suivante :

http://fr.prescott-russell.on.ca/services/travaux_publics/projets_majeurs

S'il vous est impossible d'y accéder, veuillez contacter BT Engineering Inc. (coordonnées indiquées plus bas) et une copie papier du sommaire du dossier de projet vous sera transmise par la poste.

AVIS D'ACHÈVEMENT

S'il y a des préoccupations concernant le projet qui ne peuvent être résolues en discussion avec les Comtés unis, toute personne ou partie peut demander au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) un arrêté tel que prévu à la Partie II de la Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario. L'arrêté prévu à la Partie II peut mener à la préparation d'une évaluation environnementale individuelle. Toute demande d'arrêté, justification à l'appui, doit être reçue par le ministre et par le directeur des évaluations environnementales du MEPP (aux adresses indiquées au bas du présent avis) dans un délai de 30 jours suivant la publication de cet avis, c'est-à-dire **avant le 30 avril 2020**. Une copie conforme de la demande d'arrêté doit aussi être transmise au gestionnaire de projet des Comtés unis identifié ci-après.



Depuis le 1^{er} juillet 2018, conformément aux dispositions du règlement 152/18 de l'Ontario, pour soumettre une demande d'arrêté en bonne et due forme, il est obligatoire de remplir le formulaire de demande d'arrêté prévu à la Partie II. Ce formulaire est disponible en ligne sur le site web des formulaires du gouvernement de l'Ontario (<http://www.forms.ssb.gov.on.ca>) en cherchant « Formulaire de demande d'arrêté prévu à la Partie II » ou « 012-2206E » (numéro du formulaire).

En l'absence de demandes d'arrêté dans le délai d'examen prescrit de 30 jours, le projet sera considéré conforme aux exigences environnementales, et les étapes de la conception détaillée et de la préparation des documents contractuels débuteront, suivies des travaux de construction, sous réserve de la disponibilité des fonds.

L'honorable Jeff Yurek Ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs 777, rue Bay, 5 ^e étage Toronto (Ontario) M7A 2J3 minister.mecp@ontario.ca	Directeur des évaluations environnementales Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs 135, avenue St. Clair Ouest, 1 ^{er} étage Toronto (Ontario) M4V 1P5 enviopermissions@ontario.ca	Jérémy Bouchard, P.Eng. Ingénieur, Travaux publics Comtés unis de Prescott et Russell 59, rue Court, C.P. 304 L'Orignal (Ontario) K0B 1K0 Tél. : 613-675-4661, poste 3501 Courriel : JBouchard@prescott-russell.on.ca
--	--	--

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur l'étude ou sur le processus d'évaluation environnementale de portée générale, veuillez communiquer avec l'une ou l'autre des personnes suivantes :

Steve Taylor, P.Eng.
Gestionnaire du projet d'EE
BT Engineering Inc.
100, promenade Craig Henry, bureau 201
Ottawa (Ontario) K2G 5W3
Tél. : 613-228-4813
Courriel : steven.taylor@bteng.ca

Jérémy Bouchard, P.Eng.
Ingénieur, Travaux publics
Comtés unis de Prescott et Russell
59, rue Court, C.P. 304
L'Orignal (Ontario) K0B 1K0
Tél. : 613-675-4661, poste 3501
Courriel : JBouchard@prescott-russell.on.ca

Cet avis a été publié le 1^{er} avril 2020.